Procès-Verbal
Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion téléphonique du Mardi 17 novembre 2026

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Abtissem HARIZA, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

INFORMATIONS

- **DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MATCH SENSIBLE OU A RISQUE**

Au cours de la saison, les clubs ont la possibilité de demander à la commission PMS des moyens renforcés pour la gestion d'une rencontre. Cette demande doit parvenir à la commission au plus tard trois semaines avant la date de la rencontre.
Le document prévu à cet effet doit être complété précisément par le club.

Demande de classement match sensible ou à risque.pdf

A réception, la commission PMS étudiera la demande et adaptera les moyens nécessaires au déroulement de la rencontre.

- **DEMANDE D'INVERSION DE RENCONTRE (Phase Aller)**

Toutes les demandes à la Commission Sportive Jeunes via Réseau Bleu ou mail, pour être accordées, devront être justifiées par le document attestant, par exemple, de l'occupation du terrain pour autre manifestation.
Si ce document n'est pas joint, la Commission refusera la demande.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

PHASE REGIONALE

* BILAN DES ENGAGEMENTS (au 15 août 2026) :

Pour cette saison 2025-2026, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré l'engagement de 391 équipes (au lieu de 382 saison 2025-2026) qui se répartissent de la sorte :

Clubs Nationaux : 4
Clubs de R1 : 23
Clubs de R2 : 42
Clubs de District : 322

* CALENDRIER :

- 22 novembre 2026 : 6ème tour régional
- 13 décembre 2026 : 1er tour fédéral (entrée en lice des équipes de niveau national)

*** <u>DATES DES TIRAGES AU SORT</u>**

- 1er Tour Fédéral : le jeudi 26 novembre 2026 en direct à partir de 12h00 sur le site de la FFF.

*** <u>6ème TOUR : Samedi 21 ou Dimanche 22 NOVEMBRE 2026</u>**

L'utilisation de la F.M.I. est OBLIGATOIRE dès le 1er tour. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard (sous peine d'amende). En cas de problème de la FMI, si feuille papier utilisé, merci de la scanner à :
competitions@laurafoot.fff.fr avant 20 heures ;
Les arbitres doivent adresser leurs rapports disciplinaires à la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Football (et non au District) dans les 48h00.

*** <u>Permanence</u>**

Une permanence téléphonique sera assurée (voir coordonnées sur le site internet de la Ligue). Également une permanence « Arbitres » sera assurée

<u>Rappel important règlement :</u> Du 1er au 6ème tours, en cas de résultat nul à l'issue du temps règlementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

AMENDES

- **<u>Retard dans l'envoi de la F.M.I.</u>**

Amende de 75 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)
Grenoble Foot 38(546946) : match 56485847 en U18 R1 poule B du 14/11/2026.

BELISSANT Patrick,

Président Commission Sportive Jeunes

PEZAIRE Pascal,

Président Département Sportif